

## TABLEAU 4.6. NOUVEAU-BRUNSWICK : SALAIRE ANNUEL MOYEN DES ENSEIGNANTES ET DES ÉDUCATRICES À L'ENFANCE

<b>Enseignantes <sup>a</sup></b>	<b>Éducatrices à la petite enfance (EPE)<sup>b</sup></b>	<b>Salaire des EPE en % du salaire des enseignantes</b>
81 075 \$	42 369 \$	52 %

a Équivalent au niveau 5, Annexe 2 G-2 Traitements versés, du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 31 août 2019, *In Convention entre le Conseil du trésor et la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick/New Brunswick Teachers Federation du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2021*<sup>22</sup>.

b 31 mars 2020, temps plein (40 heures) @ 20,37 \$, le taux horaire moyen pour le personnel formé dans les installations recevant le financement SFAQ<sup>23</sup>.